

DOUARNENEZ

BULLETIN MUNICIPAL



MARS 1979

- SOMMAIRE -

Le mot du Maire

Les Finances Locales

Vers l'ouverture du nouvel hôpital

Avec la tête, les bras, et les jambes

Voici les Services Techniques Municipaux

Une nouvelle salle omnisports à TREBOUL

Sommes nous "condamnés

au nucléaire"?

La PISCINE 3 ans après ...

Une station d'épuration à Douarnenez

Vivre mieux à Douarnenez

Aménagement de trottoirs au centre ville

ASSOCIATION DOUARNENEZ - NATATION

UN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

à Kermasson - Kerquimigou (Ploaré)

L'école municipale



de musique

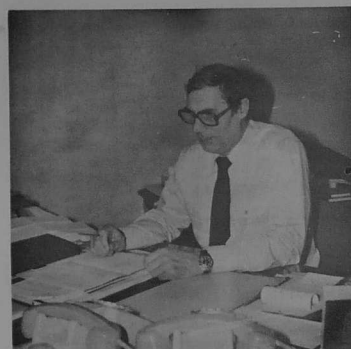
2^{ème} fois

a T^o

LE MOT DU MAIRE

par Michel Mazéas

L'année est à peine entamée et, au delà des souhaits les plus divers, nous revenons à nos lignes de chiffres, à nos soucis budgétaires.



On nous avait beaucoup parlé d'une réforme communale. Comme trop souvent hélas, la montagne a encore accouché d'une souris.

Et nous avons cherché vainement où pouvaient bien se trouver les nouveaux moyens liés aux nouvelles responsabilités.

Les communes vont continuer à vivre mal, ne percevant toujours que 17 % des ressources fiscales et réalisant cependant 55 % des dépenses.

Les transferts de charge de l'Etat vers les Collectivités Locales ne sont pas prêts de cesser et à Douarnenez comme ailleurs les contingents obligatoires d'aide sociale ou

de dépenses de police continueront à être inscrits. Les écoles, le Lycée, pèseront encore lourds. Les bâtiments publics, l'adduction d'eau, l'assainissement gonfleront encore le budget communal.

Car si la technique de l'élaboration du budget est quelque peu modifiée pour 1979, les principes restent bien les mêmes.

Quand on nous parle de subvention globalisée, cela ne signifie pas subvention augmentée. C'est seulement une autre manière de les réduire encore en évitant, par exemple, de les actualiser au fur et à mesure de l'augmentation des coûts des travaux.

Par ailleurs, nous subissons à un autre niveau, les méfaits de l'inflation qui conduit à alourdir le prix de l'argent, en réduisant la durée des prêts et en augmentant les taux. Dans le même temps les annuités des nouveaux emprunts deviennent énormes à côté des annuités des anciens emprunts qui s'éteignent.

Or l'Etat procède avec les communes comme si l'inflation n'existait pas et les augmentations qu'il annonce ne couvrent jamais le taux officiel de l'inflation ou l'atteint à peine dans le meilleur des cas. Si bien que les communes se trouvent constamment contraintes à une fuite en avant pour équilibrer leurs budgets à coups d'emprunts ou d'augmentation des impôts locaux.

Ainsi naît la grogne que des gens bien intentionnés nous reprochent quelquefois. Mais ceux-là, au lieu de nous faire les gros yeux et de nous montrer du doigt, feraient mieux de travailler à une véritable réforme des finances communales qui assurerait un partage vraiment équitable des moyens financiers et des responsabilités.

Car ce qui est à craindre, c'est qu'à travers leur bavardage inopérant ne se dissimule en réalité la volonté de voir les spéculateurs, les sociétés d'affermage ou le système bancaire faire main basse sur la ville...

Quant à nous, nous disons clairement que ce temps n'est pas venu et que nous n'accepterons jamais une pareille caricature du pouvoir local s'exerçant par des intermédiaires dont le seul but est de réaliser de gros profits.

La commune est un foyer de démocratie et de liberté. Tous ensemble nous ferons tout pour qu'elle le reste dans la pratique de la vie quotidienne.

Michel MAZEAS,

Les Finances Locales

Par Hélène NEMON Adjointe au MAIRE

Le Budget est présenté comme l'acte le plus important du Conseil municipal.

Contrairement au budget des familles (où l'on prévoit les recettes à partir desquelles l'on choisit les dépenses), dans les collectivités, il faut commencer par chiffrer les dépenses. Cela fait, il convient de trouver les recettes.

Comment pratiquement est fait le budget de la Ville de DOUARNEZ ?

Chaque responsable de service et des commissions (Travaux, Finances, Urbanisme, ect...) établit une liste des prévisions de dépenses à partir de ce qui existe et qui doit continuer et à partir des besoins et des souhaits de la population qui sont communiqués aux élus au cours de réunions ou de contacts personnels dans les différentes associations de la Ville.

Ces prévisions de dépenses sont alors centralisées par le Secrétariat Général de la Mairie. Celui-ci inscrit immédiatement au projet de budget les contingents obligatoires et les frais de fonctionnement (salaires et charges par exemple). Les autres prévisions de dépenses sont communiquées à la commission des finances qui, au cours de plusieurs réunions, étudie les propositions, les conserve, les annule purement ou les reporte sur une autre année. Il faut tenir compte du fait que la mise en place d'un nouveau service va entraîner des dépenses de fonctionnement nouvelles pour les années suivantes.

Les dépenses retenues sont totalisées. Il reste à trouver des recettes équivalentes.

Parmi les recettes, certaines sont chiffrables : subventions et emprunts possibles, redevances des services, produits des domaines ; elles n'atteignent pas le total des dépenses, on s'en doute. C'est donc le solde qui doit être couvert par les contribuables de la commune.

Cette part demandée aux contribuables est comparée à celle de l'année précédente, comparaison qui permet de déterminer le pourcentage d'augmentation que doit voter le Conseil Municipal avant le 1er Mars.

Ce taux d'augmentation est appliqué à la masse totale des impositions, masse qui est répartie entre les contribuables à partir de bases qui varient et de ce fait, le taux ne correspond pas à l'augmentation réelle. C'est le service des Impôts qui gère cette répartition et là, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ n'intervient pas.

Quelle que soit son importance, la Commune a beaucoup à entreprendre mais elle ne saurait tout faire à la fois, le Conseil Municipal doit donc procéder à des choix, éliminer au moins provisoirement certaines réalisations trop coûteuses par rapport aux avantages qu'elles apportent, décider d'un ordre d'urgence pour les travaux à engager dans la comptabilité communale. Certaines recettes et certaines dépenses présentent un caractère permanent, d'autres accidentel et temporaire.

Comme vous pouvez le constater dans les pages suivantes en exemple, le budget se divise en deux sections :

- le fonctionnement ou exploitation
- l'investissement ou équipement.

Malgré tout, par delà les chiffres, le budget reste un choix pour le présent et un pari pour l'avenir.

Investissement

HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS		CHAPITRE 900		
Articles	LIBELLES	PROPOSITIONS DU MAIRE		VOTES du conseil Municipal
		Reports	Propositons nouvelles	
DEPENSES			1 337 417	
2140	Matériel Mairie Programme Annuel		28 000	
2140.1	Matériel S.T.M. Bureaux Programme Annuel		13 500	
2144.0	Matériel service incendie (potaux)		30 000	
2144.1	Matériel incendie, atelier matériel		39 017	
2147	Matériel S.T.M. (atelier) Prog. Annuel		78 100	
232.1	Travaux mairie, Prog. Annuel		4 000	
232.10	Construction Mairie Douarnenez Centre	PM		
232.30	Transfert S.T.M. à Bréhué	PM	300 000	
232.40	Aménagement caserne des pompiers		300 000	
232.5	Travaux édifices du Culte Prog. Annuel		110 500	
232.51	RÉfection de la toiture de la Chapelle St Jean		300 000	
232.6	Trav.dans logement de fonction du person.commun. Prog.Ann.			
232.7	Trav.sur bâtiments loués Prog. Annuel		44 300	
232.72	Constr.local hébergement des occupants d'un bâtiment communal rue Laënnec	PM		
232.9	Prog.Annuel : autres bâtiments		20 000	
232.91	Rénovation T.P. rue d'Estienne d'Orves		70 000	
RECETTES			1 090 000	
105.1	Subvention Etat pour réfection toiture Chapelle St Jean		90 000	
16	Emprunt pour transfert S.T.M. à Bréhué		300 000	
16	Empr.pour construct.local d'hébergement pour occupants d'un bâtiment communal rue Laënnec	PM		
16	Emprunt pour aménagement caserne des pompiers		300 000	
16	Emprunt pour édifices du Culte		300 000	
16	Emprunts pour travaux sur bâtiments loués		100 000	
RESULTATS			- 247 217	

investissement

VOIRIE		CHAPITRE 901 A		
Articles	LIBELLES	PROPOSITIONS DU MAIRE		VOTES du conseil Municipal
		Reports	Propositions nouvelles	
DEPENSES			1 868 000	
132	Frais d'études pour travaux de voirie		30 000	
2103	Acquisition terrain de voirie et échange	PM		
2103.3	Acquisition terrain pour élargissement V.C. 1	PM		
2103.4	Acquisition terrain pour élargissement V.C. 4	PM		
2147.2	Matériel balayage voirie		3 000	
233.0	Grosses réparations voies communales		250 000	
233.1	Grosses réparations chemins ruraux		45 000	
233.10	Construction boulevard du Treiz	PM		
233.12	Elargissement rue des Sables Blancs			
233.13	Elargissement V.C. 4		100 000	
233.16	Construct. sentiers touristiques accès aux plages			
233.2	Travaux neufs voies existantes		300 000	
233.3	Travaux neufs chemins ruraux		50 000	
233.4	Redressement et élargissement V.C. 1	PM		
233.5	Aménagement de parkings		63 000	
233.50	Aménagement de parking rue des Plomarch		55 000	
233.51	Aménagement d'un parking au jardin Cheffer		70 000	
233.6	Travaux neufs trottoirs		280 000	
233.61	Construct. trottoirs particuliers		50 000	
233.7	Aménagement de carrefours		40 000	
233.70	Aménagement carrefour de Kerharo		510 000	
233.90	Plan de circulation Prog. 1977	PM		
233.91	Plan de circulation Prog. 1978	PM		
RECETTES			1 592 136	
105	Subv. pour aménag. carrefour de Kerharo		255 000	
105	Subv. pour aménag. parking rue des Plomarch		19 250	
105	Subv. pour élarg. de la V.C. 1	PM		
105	Subv. Etat plan circulation 1978	PM		
105	Subv. F.S.I.R. pour élarg. V.C. 4	PM		
105	Subv. boulevard du Treiz	PM		
105	Subv. pour parking Cheffer		24 500	
105.3	Subv. du Département pour entretien des voies communales et des chemins ruraux		18 386	
105.9	Particip. riverains pour construction trottoirs		50 000	
105.91	Particip. d'un promoteur pour réalisation de parking		40 000	
16	Emprunt pour constr. trottoirs		280 000	
16	Emprunt pour V.C. 4 travaux	PM		
16	Emprunt pour aménagement carrefour Kerharo		100 000	
16	Emprunt pour grosses réparations voirie communale		255 000	
16	Emprunt pour travaux de voirie		250 000	
16	Emprunt pour élargissement V.C. 1	PM		
16	Emprunt pour construct. Bd du Treiz	PM		
16	Emprunt pour acquis. terrain V.C. 4 et V.C. 1	PM		
RESULTATS			- 275 864	

Fonctionnement

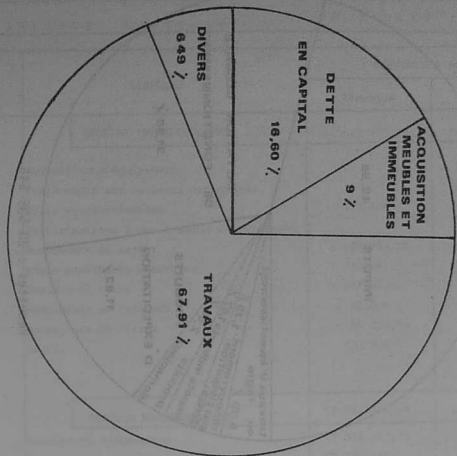
ENSEIGNEMENT		CHAPITRE 943		
Articles	Libellés	POUR MEMOIRE Budget précédent par article	PROPOSITIONS du Maire	VOTES du Conseil Municipal
DEPENSES DIRECTES		746 294	911 448	
607	Fournitures scolaires	141 000	153 000	
608	Fournitures de bureau	1 000	1 000	
609	Fournitures diverses	8 100	5 000	
611	Rémunération personnel temporaire	65 140	130 507	
615	Rémunérations diverses	137 500	151 500	
618	Charges sociales	22 148	44 503	
620	Fonds National d'aide au logement	66	138	
6300	Droit occupation temporaire	500	600	
6302	Loyer des bâtiments	300	400	
6314	Entretien matériel et mobilier	3 150	3 500	
633	Acquisition petit matériel, outillage et mobilier	6 600	16 000	
640.90	Rétributions dues à d'autres communes			
640.91	Participation aux dépenses de fonctionnement du Lycée	156 640	160 000	
640.94	Participation aux dépenses de voile scolaire	110 000	120 000	
640.95	Participation au centre de formation des apprentis	20 000	20 000	
657	Subvention pour acquisition de fournitures scolaires	48 000	52 000	
661	Frais de transport (piscine voile)	32 000	35 000	
663	Documentation générale	1 650	2 800	
664	Frais de P.T.T.	12 500	15 500	
DEPENSES INDIRECTES		3 409 094	3 973 607	
931	Frais personnel permanent	1 368 423	1 396 488	
932	Frais pour biens meubles et immeubles	1 214 835	1 781 129	
934	Quote part des frais d'administration générale	825 836	795 990	
RECETTES		26 008,50	28 607	
RECETTES DIRECTES		26 008,50	28 607	
7373	Participation de la Caisse Départementale scolaire	15 008,50	15 227	
737.92	Participation des parents aux dépenses de livres de classes du Lycée	11 000	13 380	
RESULTAT		-4 129 379,50	-4 856 448	

Fonctionnement

AIDE SOCIALE		CHAPITRE 955	
Articles	Libellés	POUR MEMOIRE Budget préséent par article	PROPOSITIONS du Maire
	DEPENSES	2 182 641	2 338 202
	DEPENSES DIRECTES	1 925 770	2 121 550
6401	Contingent pour dépenses d'aide sociale	1 560 770	1 560 770
6421	Participation aux frais de fonctionnement de l'A.P.A.F.	6 000	1 000
6422	Participation aux frais de fonctionnement du Centre Aéré de Kerlaz	3 000	
6423	Participation aux frais de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales	150 000	246 780
6458	Frais d'inhumation	2 000	3 000
657	Subventions	32 000	45 000
6571	Subvention au Bureau d'Aide Sociale	40 000	60 000
6572	Subvention à l'Association d'Aide aux Personnes Agées	2 000	2 000
6573	Subvention au Comité d'Action Sociale du personnel de la Ville	130 000	203 000
	DEPENSES INDIRECTES	256 871	216 652
931	Frais de personnel permanent	200 564	155 422
932	Frais pour biens meubles et immeubles		
934	Quote part des frais d'administration générale	56 307	61 230
	RESULTAT	- 2 182 641	- 2 338 202

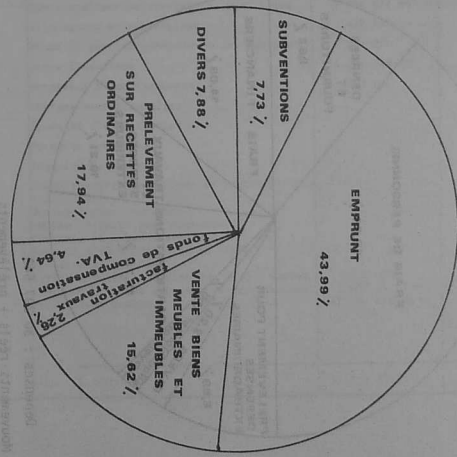
Depenses B. P. 1978 : 12 545 995

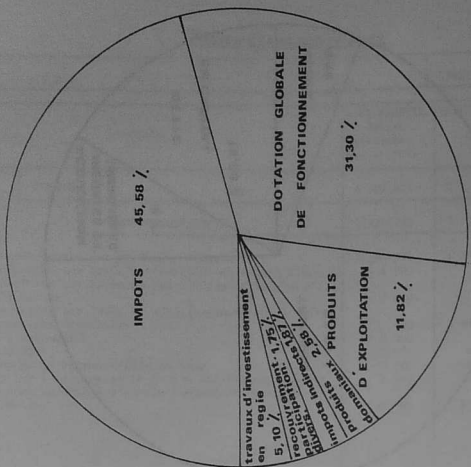
Depenses : 14 683 179



Recettes B. P. 1978 : 12 545 995

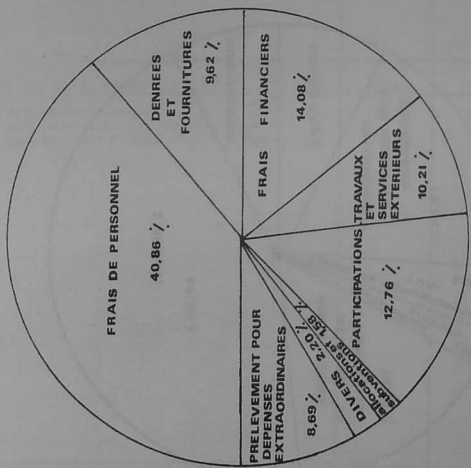
Recettes : 14 683 179





Recettes : 30 505 545

Recettes BP 78 : 25 162 382



Dépenses : 30 297 543

Mouvements réels + prélèvements

Dépenses B.P. 78:24 955 882

BALANCE GENERALE		DU BUDGET PRINCIPAL	
LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		
	Dépenses	Recettes	
SECTION INVESTISSEMENT		14 683 180,22	14 683 180,22
10	Subventions d'équipement		1 135 594
11	Prélèvement sur recettes ordinaires		2 633 457,56
13	Frais extraordinaires	413 423	203 000
14	Participations à des travaux d'équipement		795 751,18
16	Mouvements de dettes	2 437 730,28	6 450 000
21	Biens meubles et immeubles	1 322 061	2 293 024
23	Travaux en cours	9 971 077	331 600
25	Mouvements de créances	10 000	407 753,48
26	Mouvements de titres	95 888,94	
32	Stocks	433 000	433 000
SECTION FONCTIONNEMENT		58 194 656,64	58 194 656,64
60	Denrées et fournitures	2 914 137,71	
61	Frais de personnel	12 379 068	
62	Impôts et taxes	90 593	
63	Travaux et services extérieurs	3 092 145,27	
64	Participations et prestations pour tiers	3 864 627,86	
65	Allocations et subventions	479 417	
66	Frais de gestion générale et de transport	571 350	
67	Frais financiers	4 266 749,40	
68	Dotations d'amortissement	203 000	
69	Charges exceptionnelles		
70	Produits d'exploitation		3 606 000
71	Produits domaniaux		785 711
72	Produits financiers		105 177,65
73	Recouvrements, subventions et participations		415 142,15
74	Taxe locale		9 549 145
75	Autres impôts indirects		573 000
76	Impôts directs sauf centimes		13 906 170
77	Centimes et taxes assimilées		1 554 100
78	Travaux d'investissement en régie		6 100
79	Produits exceptionnels		
82	Titres annulés et admissions en non valeur	6 000	
83	Prélèvements pour dépenses extraordinaires	2 633 457,56	
91	Prestations internes	27 694 110,84	27 694 110,84
TOTAUX		72 877 836,86	72 877 836,86

Vers l'ouverture du nouvel hopital

par Michel MAZEAS

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La presse locale a rendu compte, très régulièrement de l'avancement des travaux du futur hôpital de COATANER. Les agencements du gros oeuvre sont allés bon train sous la direction de la S.G.E. et d'un jeune et sympathique chef de chantier M. CREACH. Les très nombreuses entreprises qui se succèdent à l'intérieur du bâtiment font diligence pour respecter les délais.

Tout au long des mois écoulés, semaine après semaine, nous avons pu, M. le Directeur de l'Hôpital et moi-même, suivre l'évolution de ce grand corps de bâtiment qui peu à peu surgissait du sol. Tous les mercredis, au cours des visites de chantier, rien n'échappait à la vigilance de M. GOURMELON, adjoint technique, et de Mme BELLIARD, auxquels était venu s'associer, voici quelque temps M. BAUDON, nouvel économiste de l'hôpital.

Nous abordons maintenant la phase finale de l'opération. On se souvient que la première pierre a été posée le 22 Septembre 1977. La mise en service devrait être effective en Mai 1979. On sait aussi que l'établissement



est destiné à regrouper l'ensemble des services actifs du vieil hôpital. Il comprend les disciplines suivantes :

- Médecine Générale)	70 lits
- Médecine à orientation cardiologique)	
- Chirurgie Générale)	60 lits
- O.R.L.)	
- Ophtalmologie)	
- Réanimation		3 lits
- Urgences		
- Gynécologie-obstétrique		20 lits
		<u>155 lits</u>

LA MATERNITE bénéficie d'un bloc obstétrical (à proximité immédiate du bloc opératoire) composé de :

- 2 salles d'accouchement
- 2 salles de travail
- 1 salle de réanimation néo-natale.

LE PLATEAU TECHNIQUE comprend en plus des services d'urgence et de réanimation mentionnés ci-dessus :

- 1 bloc opératoire composé de 4 salles d'opérations



- 1 unité de radiodiagnostic composé de 3 salles d'examens
- 1 service de consultations externes

APPEL MALADES - ENVIRONNEMENT

Chaque chambre est reliée à un standard central chargé de répondre à tous les appels des malades et de rechercher l'agent, l'infirmière, aide-soignante, devant se rendre à leur chevet.

Un téléphone est installé par lit ainsi qu'un système de distribution de radio et musique.

Toutes les chambres qui sont à un et deux lits disposent d'un téléviseur pour lequel il ne sera exigé aucune redevance du malade.

La couleur a fait l'objet d'une étude complète pour l'ensemble de l'hôpital par un architecte coloriste.

Un soin particulier a été apporté au choix même des teintes, en fonction de l'affectation des pièces et du climat psychologique qui doit y être assuré.

Les murs des chambres et des couloirs sont entièrement revêtus du papier vinyle choisi dans des tons très agréables.

REPAS

Les malades bénéficieront d'un système de repas à la carte. Des chariots spéciaux à air pulsé sont prévus pour la distribution des plats devant permettre d'assurer la distribution de repas bien chauds à tous les malades.

COÛT DE L'OPERATION - FINANCEMENT

Le coût total de l'Hôpital sera de l'ordre de :

- construction	26 000 000
- Equipement	6 000 000
TOTAL	32 000 000

LE FINANCEMENT est actuellement assuré par :

CONSTRUCTION

Subvention Etat	2 340 000 F
Prêt Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne	3 510 000 F
Prêt Caisse d'Epargne QUIMPER	3 024 000 F
Prêt Caisse des Dépôts et Consignations	17 310 000 F

EQUIPEMENT

Subvention Etat	275 000 F
Prêt Caisse Régionale d'Assurance Maladie	412 000 F
Prêt Caisse des Dépôts et Consignations	5 313 000 F

Le plan de financement pourra être révisé en fonction de l'octroi de nouvelles subventions sollicitées auprès du Conseil Général du Finistère et de l'Etablissement Public Régional de Bretagne.

Ainsi, au cours de sa dernière session (Janvier 1979) le Conseil Général a décidé le versement d'une aide financière de 115 000 000 F pour la construction du plateau technique du nouvel hôpital.

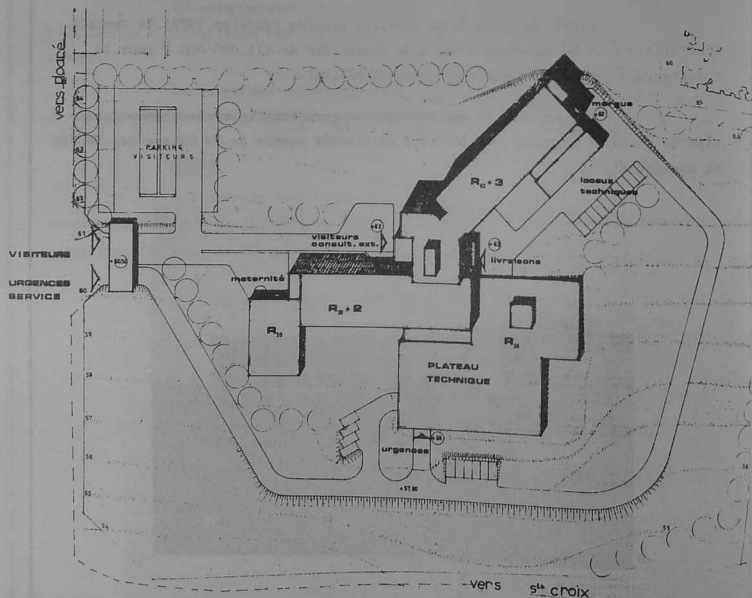
Le versement de ces subventions permettra le remboursement anticipé de certains emprunts avec intérêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



Avec l'achèvement des travaux, la persévérance du Conseil d'Administration va se trouver récompensée. Depuis sa délibération de 1971, décidant l'achat du terrain, il a fallu surmonter bien des obstacles à des niveaux très divers. Les choses vont moins vite sur le terrain que dans les esprits.

Il nous restera la satisfaction d'avoir oeuvré dans le sens de ce souci d'humanisation, notre principal souci, qui doit toucher toutes les activités des grandes cités de notre époque.

Et pourquoi ne pas le dire, pour conclure, que c'est aussi notre fierté d'avoir contribué, selon le mot d'un journaliste "à l'une des plus importantes réalisations dans l'histoire de DOUARNENEZ".



Avec la tête, les bras, et les jambes

par Michel Mazeas

REPONDRE AUX BESOINS

C'est un Service bien connu des Douarnenistes.

Ce sont désormais, aussi, de nouveaux bâtiments, une compétence et une efficacité accrues dans le domaine si varié de la vie quotidienne.

Je ne sais pas ce qu'en penserait mon grand-père s'il vivait encore... Je lui ai, bien des fois, porté sa soupe lorsque, cantonnier pour un temps, il cassait les cailloux au bord de l'Allée de Sainte Croix, agenouillé sur une serpillère devant son énorme tas de quartzite. Je crois qu'il ouvrirait bien rond son oeil unique en murmurant :

"Gast ! gast ! ne ket mi amzer karr an teil ! " (1)

Eh oui ! les choses ont bien changé et les besoins nouveaux d'une grosse agglomération comme la nôtre ont réclamé des solutions nouvelles.

Nous les avons élaborées au fil des ans, restant toujours fidèle au principe d'un service public en régie municipale. Nous avons toujours pensé qu'une responsabilité directe et proche était le meilleur garant de l'efficacité du service et de son économie générale. Cela nous a conduits à prendre certaines décisions, pour le Service des Eaux, comme pour celui de l'éclairage public, pour ne citer que ceux-là. Nous n'avons eu qu'à nous en féliciter par la suite. Un seul exemple : nous avons échappé ainsi aux graves problèmes de la sécheresse de 1976.

Mais un effort particulier méritait d'être fait pour améliorer les conditions de travail et d'intervention de tous les services municipaux. Avec la réalisation des nouveaux bâtiments de Bréhuel, nous couronnons une série d'efforts.

.../...

Je laisse le soin à M. E. STRUILLOU, Directeur des S.T.M., de rendre compte du résultat dans un condensé qui, probablement, vous en apprendra beaucoup.

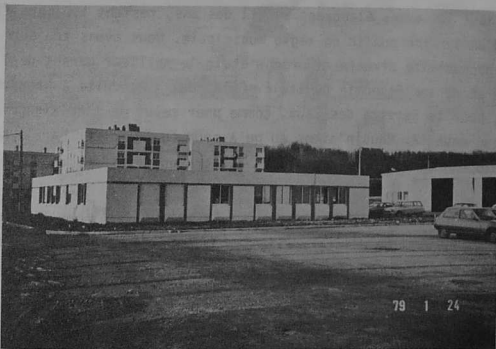
Michel MAZEAS
Maire de DOUARNENEZ

(1) pour les non-bretonnant voici la traduction :

"Gast ! gast ! (2) ce n'est plus le temps de "Karr an teil !" (3)

(2) En breton ça passe très bien ! En français, ce n'est pas très élégant.

(3) "Karr an teil" désignait le tombereau attelé d'un cheval qui parcourait les rues de la ville pour ramasser les ordures (littéralement "la charrette du fumier").



78 | 24

Voici les Services Techniques Municipaux

par Ernest STRUILLOU Directeur des S.T.M

La Municipalité a pris la décision de transférer les Services Techniques Municipaux à Bréhuel en Mars 1976.

Début des travaux : le 25 Mars 1977

Réalisation en 3 tranches :

1ère tranche : Construction d'un bâtiment charpente métallique de 68 x 18 servant à abriter les véhicules municipaux, le matériel des fêtes, barrières, podium, tables, sacs plastiques.

Il comprend à l'extrémité Nord un bloc sanitaire, les vestiaires du service général ainsi que le bureau des chefs de garage.

Elle est achevée en Juillet 1977.



2ème tranche : Construction des bureaux des Services Techniques destinés au personnel d'encadrement, administratif et de dessin.

Dimensions : 23 x 22.

Construction d'un hangar à structure métallique abritant le garage de réparations des véhicules et le magasin général des ateliers municipaux.

Dimensions : 45 x 18.

Elle est achevée en Juin 1978.

3ème tranche : Construction d'un hangar à structure en béton de 72 x 18 appelé à recevoir les ateliers proprement dits : menuiserie, forge, peinture, électricité, maçonnerie, couverture, eau et assainissement.

Les travaux sont en cours. La fin des travaux est prévue en Avril 1979.

Le coût des travaux y compris V.R.D. s'élève à 4,150 M de F.

RAISONS DU TRANSFERT

- Locaux exigus et inadaptés rue E. Renan

Lié aux besoins en surface des pompiers

Le transfert des S.T.M. permettra d'éviter la construction d'une caserne de pompiers.

CHOIX DU SITE DE BRÉHUEL

Il s'agissait de trouver un terrain communal remplissant les conditions :

- d'accessibilité. Pas trop éloigné du Centre Ville (après réalisation des voiries projetées)

- de surface. Il était souhaitable de disposer d'un terrain de près de 2 ha permettant de regrouper tous les services y compris la pépinière.

Les terrains de la ferme de Bréhuel remplissaient ces conditions.

LE ROLE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

- Entretien et grosses réparations des bâtiments communaux et même quelques travaux neufs : club house, réfectoire Turneau, ... tous les corps d'état sont représentés à l'atelier municipal.

Le patrimoine communal a augmenté considérablement au cours de ces dernières années : Mairie, M.J.C., Centre Nautique, Ecoles primaires, Maternelles, école de pêche... et ça continue : Hall de sports...

- Création et entretien des espaces verts publics

Là aussi, évolution du patrimoine :

en 1971 : 25 000 m² d'espaces verts avec 3 jardiniers

en 1979 : 79 700 m² d'espaces verts avec 10 jardiniers

- Entretien et gardiennage des stades

assuré par 2 agents

- Entretien du réseau d'éclairage public : 1 700 foyers

assuré en régie municipale depuis 1975 date d'acquisition d'une voiture échelle par la Ville. Le personnel exécute des extensions de réseau ne nécessitant pas d'engins spéciaux.

- Entretien et réparation des véhicules municipaux :

Le parc automobile compte 42 véhicules.



- Entretien des voies communales : assuré par 12 balayeurs
1 balayeuse ramasseuse
1 aspirefeuille

A ces tâches multiples viennent s'ajouter la préparation des fêtes : montage de podium, transport de matériel, installation de guirlandes...

Enfin les différents services, objets de convoitise, concédés dans certaines villes et qui sont assurés en régie directe à DOUARNENEZ.

- Le service des Eaux : 92 Km de canalisations.

Depuis la prise d'eau en rivière, pompage, traitement, distribution jusqu'au robinet - exécution des branchements, extension des réseaux, réparations des fuites sur canalisation, des compteurs...

Le service compte 16 agents.

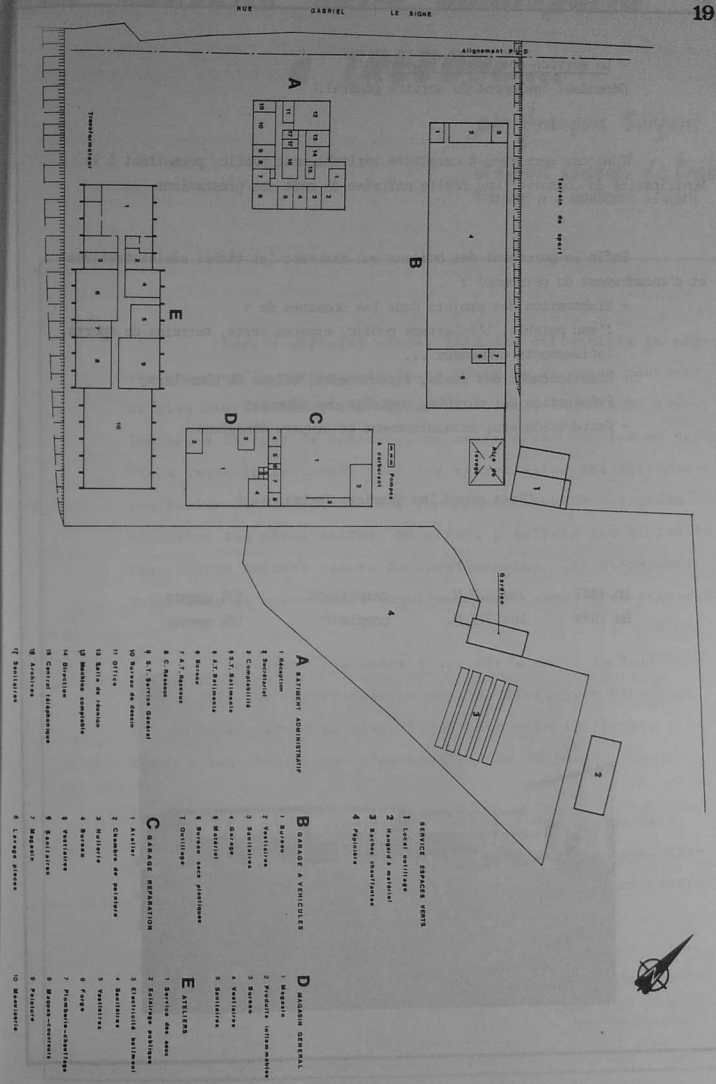
- Le service Assainissement : composé de 6 hommes

Exécute tous les ans le curage hydrodynamique de 30 Km de canalisation des eaux pluviales et usées ; le curage des bouches d'égout, l'entretien et la surveillance des stations d'épuration - les vidanges des fosses étanches.

- Le service de Répurgation :

Assure la distribution des sacs plastiques, la collecte des ordures ménagères, les déchets commerciaux, des ferrailles et le transport à l'usine de Confort ou à la décharge municipale.

Il compte 12 agents du service général.



- A BUREAU ADMINISTRATIF**
 - 1 Directeur
 - 2 Secrétaires
 - 3 Comptables
 - 4 Sténographes
 - 5 A.T. Réception
 - 6 C. Réception
 - 7 S.T. Service Général
 - 8 Bureau de dessin
 - 9 Office
 - 10 Service de plomberie
 - 11 Service de chauffage
 - 12 Service de maintenance
 - 13 Service de nettoyage
 - 14 Service de cuisine
 - 15 Service de lingerie
 - 16 Service de soins
 - 17 Service de soins
- B GARAGE & VEHICULES**
 - 1 Bureau
 - 2 Véhicules
 - 3 Véhicules
 - 4 Outils
 - 5 Matériaux
 - 6 Service des problèmes
 - 7 A.T. Réception
 - 8 Outillage
- C GARAGE RÉPARATION**
 - 1 Atelier
 - 2 Chambre de peinture
 - 3 Outillage
 - 4 Bureau
 - 5 Véhicules
 - 6 Véhicules
 - 7 Matériaux
 - 8 Service de peinture
 - 9 Service de peinture
 - 10 Service de peinture
- D BUREAU GÉNÉRAL**
 - 1 Matériaux
 - 2 Produits informatiques
 - 3 Bureau
 - 4 Véhicules
 - 5 Matériaux
 - 6 Matériaux
 - 7 Produits informatiques
 - 8 Service de peinture
 - 9 Service de peinture
 - 10 Matériaux
- E ATeliers**
 - 1 Service des bois
 - 2 Service des bois
 - 3 Service des bois
 - 4 Service des bois
 - 5 Service des bois
 - 6 Service des bois
 - 7 Service des bois
 - 8 Service des bois
 - 9 Service des bois
 - 10 Service des bois

- Le service des Pompes Funèbres :
Dépendant également du service général.

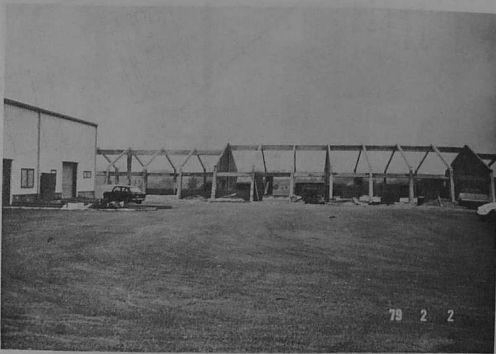
Tous ces services, à caractère véritablement public, permettent à la Municipalité de conserver une réelle maîtrise du coût des prestations.

Enfin le personnel des bureaux qui assurent les tâches administratives et d'encadrement du personnel :

- Elaboration des projets dans les domaines de :
l'eau potable, l'éclairage public, espaces verts, terrains de sports, lotissements communaux ...
- Etablissement des devis, attachements, bilans de chantiers,
- Préparation des marchés, contrôle des dépenses ...
- Facturation eau, assainissement et ordures ménagères.

C'est grand les Services Techniques !

En 1967	les S.T.M.	comptaient	108 agents
En 1979	les S.T.M.	comptent	125 agents



79 2 2

Une nouvelle salle omnisports à TREBOUL ...

par François Sergent
Adjoint spécial de Tréboul
Président de la commission des sports

Depuis quelques années déjà des difficultés se présentent pour la pratique du sport scolaire en salle couverte. Un plan d'utilisation des salles existantes est établi tous les ans à la rentrée scolaire, au cours d'une réunion en Mairie à laquelle assistent tous les responsables des différentes écoles de la Ville, ainsi que les dirigeants des clubs utilisant ces mêmes salles. On arrive à aplanir les difficultés, chacun faisant preuve de compréhension. Les différents programmes et calendriers établis peuvent ainsi être respectés.

Cependant l'absence d'une autre salle se fait beaucoup sentir. Le sport scolaire peut se développer davantage si les moyens mis à sa disposition sont plus importants ; le temps moins limité pour l'occupation des salles.

Le projet d'un nouveau bâtiment est quelquefois souhaité par plusieurs des participants à ces réunions. Chacun comprend la nécessité d'une nouvelle construction, petit-à-petit le projet prend une certaine ampleur.

La Municipalité à l'écoute des besoins pour le développement du

sport dans la cité prend la décision de faire une salle couverte à l'école Jules Verne où un terrain disponible peut être utilisé à proximité des bâtiments scolaires.

FINANCEMENT-

Les services administratifs de la Mairie établissent le dossier. La Direction de la Jeunesse et des Sports accepte au moyen d'une subvention de financer le projet à 50 % pour un devis de 800 000 Frs, le montant de cette subvention sera donc de 400 000 Frs.

Mais très vite il apparaît que cette halle de sports coûtera en définitive 900 000 Frs avec tout le matériel nécessaire à la pratique des différentes disciplines - : buts de hand-ball, poteaux de volley et de tennis avec leurs filets et ratelier de rangement, panneaux de basket et mini basket, deux rails de cordes à grimper, tapis polyvalents etc...

La subvention demeure la même : 400 000 Frs mais automatiquement le pourcentage passe de 50 % à 44,44 %. La Ville devra donc compléter la somme par un emprunt.

Notre attention est à nouveau retenue par le fait que ce nouveau bâtiment étant une réalisation scolaire, le supplément du financement incombe à notre humble avis à l'Education Nationale, qui une fois de plus, laisse à la charge du contribuable le complément financier, suivant une politique bien connue. Ceci est donc bien encore un nouveau transfert des charges de l'Etat aux communes. Il est de notre rôle de le signaler.

Cette salle est réservée en priorité aux scolaires mais après une convention que la Ville passera avec l'Education Nationale, les différentes équipes sportives de la Ville pourront l'utiliser pour les diverses compétitions pour lesquelles elle sera aménagée : tous les soirs de la semaine, le samedi après-midi et le dimanche toute la journée.

Le rez-de-chaussée c'est-à-dire la grande salle sera disposée pour la pratique du basket-ball, du hand-ball, du tennis, du volley-ball. Trois filets de volley pourront être disposés dans le sens longitudinal. Des panneaux de mini basket seront accrochés aux murs latéraux.

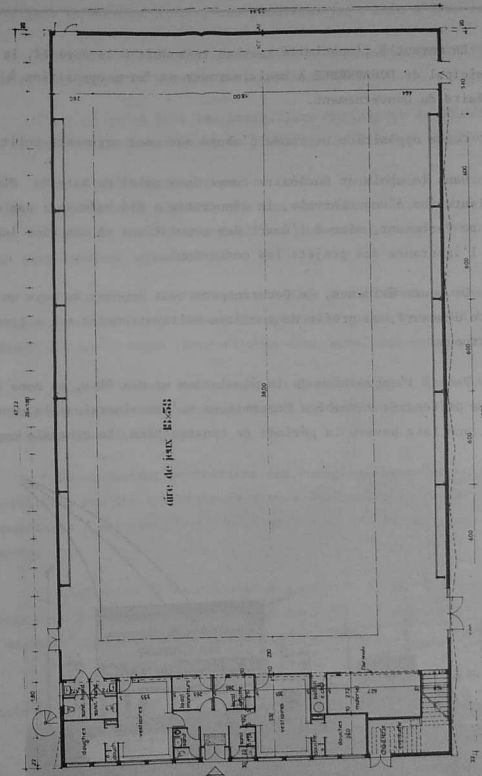
A l'étage ou seront disposés des espaliers suédois, on pourra pratiquer le ping-pong.

Le plan ci-contre donne l'aspect de la nouvelle halle de sports, dont voici les surfaces :

Surfaces hors oeuvres de planchers :	1 210 m ² 72
Etage :	145 m ² 12
Surfaces Utiles :	
Locaux de services et vestiaires :	110 m ²

Salle du Rez-de-chaussée : 1 001 m² 76
Salle à l'étage : 116 m² 17

La Municipalité poursuit donc son plan d'équipement de la Ville pour la pratique du sport. Ceci comblera d'aise nous en sommes certains tous les adeptes petits et grands, férus des diverses disciplines sportives qui se pratiquent dans la nouvelle salle qui sera mise à leur disposition. Elle sera disponible vers le mois de Juin prochain.



Sommes nous "condamnés au nucléaire"?

Par Daniel BOUER
Adjoint au MAIRE

En votant à l'unanimité le voeu reproduit à la page 27, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ a voulu marquer sa ferme opposition à la politique nucléaire du Gouvernement.

Cette opposition se fonde d'abord sur des arguments politiques.

Dans le choix du nucléaire comme dans celui du site de PLOGOFF pour l'implantation d'une centrale, la démocratie a été bafouée : pas de débat d'ensemble au Parlement, mise à l'écart des populations et des élus locaux tenus dans l'ignorance des projets les concernant.

De toute évidence, le Gouvernement veut imposer au pays un programme nucléaire démesuré, au profit de sociétés multinationales qui y trouvent un marché fructueux.

Face à l'opposition de la population et des élus, on nous fait miroiter les prétendues retombées économiques qu'entraînerait la centrale. En réalité, une fois passée la période de construction, la centrale emploiera



environ 250 personnes (rapport du projet au Conseil Régional) dont une faible partie recrutée localement.

Les dramatiques problèmes d'emploi se posant dans le Cap ne seront donc pas résolus ; ils risquent même d'être aggravés car les conséquences des rejets de la centrale dans l'air et dans l'eau ne sont pas connues avec précision ; pêcheurs et même agriculteurs peuvent nourrir des inquiétudes à ce sujet.

Une centrale du type et de la dimension de celle prévue à PLOGOFF (2 tranches de 1 300 MW puis 2 autres ultérieurement) pose de gros problèmes de sécurité ; quoi qu'en dise E.D.F., ces problèmes sont loin d'être surmontés.

Dans l'absence de certitudes scientifiques, il appartient donc aux responsables politiques de prendre position clairement.

C'est ce qu'on fait les Conseillers Municipaux de DOUARNENEZ, en refusant de laisser le Gouvernement ou la direction d'E.D.F. décider pour eux.

L'hostilité manifestée par le Conseil Municipal à la construction de centrales nucléaires ne signifie pas une opposition de principe à ce type d'énergie. Simplement, en l'état actuel des recherches et des techniques, les garanties nous semblent insuffisantes.

Cette opposition n'est pas non plus une attitude purement négative : nous ne minimisons pas les problèmes énergétiques qui se posent à la France et singulièrement à la Bretagne. Nous faisons donc aussi des propositions :

- Mise en valeur des ressources négligées lors du choix du test-pétrole dans les années 1960, charbon (que l'on sait aujourd'hui rendre moins polluant) hydro-électricité, gaz.
- Développement prioritaire des énergies dites "nouvelles" dont les possibilités ont été volontairement sous-estimées dans les prévisions gouvernementales : solaire, vent, marée et houle, résidus agricoles, forestiers et ménagers.
- Limitation de la croissance accélérée de la consommation énergétique engendrée par une société basée sur le profit et qui a réalisé le tour de force de faire coexister gaspillage et austerité.

La mise en application de ces propositions dépend bien évidemment d'un choix gouvernemental. Il est illusoire de penser qu'elles puissent être

prise en compte actuellement.

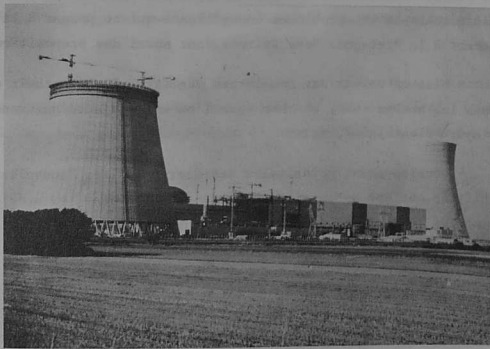
Pour autant, à notre niveau - celui d'une collectivité locale en contact direct avec la population - nous pouvons agir.

C'est pour étudier ces possibilités d'action qu'une commission extra-municipale de l'énergie a été constituée.

Elle a pour mission de faire à la Municipalité des propositions pouvant aboutir rapidement à des réalisations concrètes en matière d'économie d'énergie et de mise en oeuvre des énergies "nouvelles".

Ainsi nous prouverons que le choix n'est pas entre les centrales nucléaires et des coupures de courant ou une augmentation des tarifs dans l'Ouest, comme tente de le faire croire un scandaleux chantage.

Ainsi nous démontrerons que nous ne sommes pas condamnés au nucléaire.



DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

MAIRIE DE DOUARNENEZ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 1978

OBJET
VOEU DU CONSEIL
MUNICIPAL CONCERNANT
L'IMPLANTATION D'UNE
CENTRALE NUCLEAIRE A
FLOCOFF

Nombre de Conseillers assistants

27

Nombre de Conseillers présents

20

Nombre de Conseillers absents

7

L'an mil neuf cent SOIXANTE DIX HUIT LE VINGT NEUF SEPTEMBRE
à 20 heures 30 Le Conseil Municipal de Douarnenez convoqué le
20 SEPTEMBRE 1978 s'est réuni en séance au lieu ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur MAZEAS MAIRE

CONSEILLERS EN EXERCICE

Étaient présents : MM. MAZEAS, COLIMARD, FEUZIAT, Mme HEMON
MM. BOUER, CAROFF, SERGENT, BEN, DAGOEN, GOURMELEN, RAPHAËL
TARGUI, LAMOTHE, LUCAS, CONAN, AUFRAY, COROLLER, AUDC, CROQ,
BOEZE.

Absents : MM. IDALIC, ROUMEUR, BOEZENNEC, GAUDIN, CRETON
GLOAGUEH, Mme CHULLOU

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice peuvent délibérer

M. COROLLER Conseiller municipal a été élu Secrétaire de Séance.

Rapport de M. MAZEAS

L'un de nos collègues nous a présenté un texte de voeu concernant l'implantation d'une centrale nucléaire à FLOCOFF. Nous l'avons examiné hier en Commission d'Administration Municipale et il est bien évident que si quelqu'un se propose d'amener une modification nous pourrions l'étudier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le voeu suivant :

Après le vote de la majorité de Droite du Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ renouvelle son soutien aux élus et à la population de FLOCOFF en lutte contre l'implantation d'une centrale nucléaire sur le site de Pentem Aod.

Se contentant de rapports incomplets, refusant d'entendre le Maire de FLOCOFF en séance publique, la majorité du Conseil Régional a choisi le site de FLOCOFF. Ces Conseillers ont ainsi cautionné un simulacre de concertation, le Gouvernement se réservant en tout état de cause la décision finale.

Les élus locaux et la population du CAP ont été scandaleusement tenus dans l'ignorance des projets les concernant.

Les vagues promesses d'une information "objective" - après coup - et d'un développement économique futur ne changent rien à la réalité.

- en l'état actuel des connaissances scientifiques, les garanties de sécurité sont loin d'être assurées pour les habitants de toute la région et leurs activités économiques (pêche, agriculture...)

- le débat et la consultation démocratiques indispensables dans le pays et au Parlement n'ont pas eu lieu.

- le "but nucléaire" actuellement préconisé et sa mise en oeuvre par l'appel aux sociétés multinationales n'assurent pas plus qu'avec le tout pétrolier notre indépendance énergétique ;

- les recherches sur les énergies nouvelles et sur un nouveau mode de croissance n'ont pas véritablement été engagées.

- Ne sont pas retenues les solutions constructives tendant à la satisfaction des besoins en énergie pour la Bretagne. Tels le renforcement de la centrale thermique de Cordemais, le réseau de transport d'électricité de la région et sa liaison avec le reste du pays, l'aide du Gouvernement à E.D.F. pour procéder immédiatement à l'installation des turbines à gaz à Durignon et l'étude de l'énergie des marées et de la houle ainsi que l'énergie solaire.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ se prononce contre la construction d'une centrale nucléaire à FLOCOFF ou ailleurs.

Délibéré à DOUARNENEZ, les jour mois et an susdit.

Pour Copie Conforme,
LE MAIRE,

Mazeas

La PISCINE

3 ans après ...

Par Daniel BOUER
Adjoint au MAIRE

A quelques jours du 3ème anniversaire de l'ouverture de la piscine, il nous a paru utile de dresser un bilan de ces années de fonctionnement.

LA REALISATION TECHNIQUE

Le dossier a été ouvert en 1971, avec l'inscription du projet au VI^e plan dans le cadre de l'opération dite "mille piscines".

Le choix du modèle et le lieu d'implantation ont fait l'objet de nombreuses réunions. Finalement, le modèle "Iris" a été retenu (le choix proposé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'était d'ailleurs réduit au fil des ans).

En ce qui concerne l'implantation, le Stade Lesteven fut préféré au bord de mer et au Port Rhu pour des raisons techniques (sous-sol "sain") et une disponibilité immédiate (pas de terrain à acheter).



La construction s'est déroulée de Juin 1975 à Février 1976.

Comme l'indique le tableau suivant, elle a été subventionnée à environ 40 % par l'Etat.

LE COUT DE LA PISCINE

Prix total	:	2 350 000 F
Participation de l'Etat	:	950 000 F (1)
Participation de la Commune	:	1 405 000 F (2)

(1) A noter qu'à la suite de moins-values au marché, l'Etat a reversé en 1977, 170 000 F à la Commune.

(2) Remboursement emprunts : 153 000 F/an.

Les Services Techniques Municipaux ont réalisé l'aménagement des abords ainsi que le pédiluve (pour un coût de 27 000 F, main d'oeuvre en régie comprise, alors que le devis d'entreprise se montait à 60 000 F ...).

Les caractéristiques de la piscine, mise en service en Mars 1976, sont les suivantes :

- Bâtiment de 800 m²
- Bassin de 25 m x 10 m
- Profondeur de bassin de 0,70 m à 2 m
- Chauffage au fuel
- Stérilisation au brome

Le service est assuré actuellement par 6 personnes dont deux à mi-temps.

- Jean Pierre COUILLANDRE, Chef de bassin
- Louis PLANCHETTE, Maître-Nageur-Sauveteur
- Bernard ALLAIN, Maître-Nageur-Sauveteur
- Hervé GADONNA, Ouvrier chargé de l'entretien
- Danielle POTTIER et Patrick BRETON
chargés à mi-temps de la caisse et du service

CALENDRIER D'UTILISATION DE LA

PISCINE MUNICIPALE 1978 - 1979

	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h
Lundi		ECOLE MATERNELLE	ECOLES CATHOLIQUES ASSOCIEES CE1 CE2	4h30 MATERNELLES			NATATION VOLONTAIRE POUR ADULTES
Mardi		ECOLES CATHOLIQUES ASSOCIEES CE1 CE2		I.M.P. KERLAZ			3ème AGE
Mercredi		I.M.E. KAN AR MOR			CLUB		
Jeudi		LYCEE JEAN MARIE LE BRIS	ECOLES CATHOLIQUES ASSOCIEES				
Vendredi		LYCEE JEAN MARIE LE BRIS					3ème AGE
Samedi		ECOLES CATHOLIQUES ASSOCIEES					
Dimanche			PUBLIC JARDIN AQUATIQUE				

NOCTURNE

	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
		15h20	16h40	17h40	18h30				
	ECOLE SAINTE PHILOMENE CE2	ECOLE SAINT JEAN CE1 CE2	LEÇON 1	I.M.P. KERLAZ	PUBLIC CLUB			NATATION VOLONTAIRE POUR ADULTES	
	ECOLE VICTOR HUGO CE2 + CP	ECOLE PAUL LANGEVIN CE1 + CE2	ECOLE LAENNEC CE2	LEÇON 2	PUBLIC			NATATION VOLONTAIRE POUR ADULTES	
	3ème AGE				PUBLIC				
	V. HUGO CE2 E. PUBLIQUE KERLAZ POULDERGAT	J. VERNE CE2 M. CURIE CE1	J. VERNE CE2 CE1 CP	LEÇON 3	ASSOCIATION PARENTS ELEVES MEN	PUBLIC CLUB			
	M. CURIE CE2 CP V. HUGO CE1 PERFECTIONNEMENT	PLOARE CP POULDAVID V. HUGO CE2 V. HUGO PERF.	ECOLE LAENNEC CE1 CE2	LEÇONS 1-2 3	PUBLIC			NATATION VOLONTAIRE POUR ADULTES	
	ENTRAINEMENT UGSEL ASSU				PUBLIC				

LA FREQUENTATION (voir planning d'utilisation)

Les premières semaines d'ouverture furent naturellement marquées par une affluence considérable.

En 1977 et 1978, cette fréquentation s'est stabilisée aux environs de 60 000 entrées, ce qui reste remarquable.

	<u>Scolaires</u>	<u>Publics</u>	<u>Clubs</u>	<u>Total</u>
1976 (10 mois)	28 500	26 217	580	55 297
1977	31 350	20 806	4 705	56 861
1978	39 600	20 261	4 300	64 161

L'argumentation constante de la fréquentation scolaire est à noter.

Depuis la rentrée 1978, 1 500 enfants de DOUARNENEZ et des environs viennent chaque semaine à la piscine :

- l'ensemble des CE 1 et CE 2 ainsi que quelques CP et des élèves de Kerlaz, Pouldergat et même Plouhinec, à raison d'une heure par semaine (au total 17 H par semaine).

- la plupart des élèves des établissements publics et privés du second degré, notamment les classes de 6^e et terminales (qui peuvent subir les épreuves de natation du baccalauréat sur place) avec une périodicité moins grande (12 heures d'occupation par semaine).

- Cette année, une expérience originale est tentée avec l'accueil de 3 classes maternelles.

LES BILANS

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>DEFICIT</u>
1976 (10 mois)	77 700	295 000	218 000
1977	72 000	365 000	293 000
1978 (1)	69 000	430 000	361 000

On constate donc un accroissement sensible du déficit dû à une baisse des recettes (entrées payantes) et à une croissance sensible des dépenses, en particulier dépenses en combustibles (hausse du prix du fuel) et en personnel.

(1) Estimation. L'exercice 1978 sera clos le 31 Mars 1979.

Cependant, ce déficit important l'est moins si l'on tient compte de la gratuité absolue de la natation scolaire. Or les scolaires représentent plus de la moitié des entrées...

C'est là un choix politique assumé par la municipalité qui a voulu faire en sorte que chaque enfant de DOUARNENEZ bénéficie d'au moins 2 ans d'apprentissage gratuit de la natation.

Par contre, l'Education Nationale fuit ses responsabilités : les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs payés par la commune assurent l'encadrement des scolaires aux côtés des instituteurs et professeurs d'Education Physique. En toute logique, ces Maîtres-Nageurs-Sauveteurs devraient être rémunérés par l'Etat comme des enseignants. Ce n'est pas le cas : encore un transfert de charge de l'Etat vers les collectivités locales...

Face au déficit, il faut aussi mettre en balance tous les bienfaits de la natation, en particulier chez les jeunes enfants, les handicapés et les personnes âgées :

- découverte de l'eau, milieu nouveau qui oblige l'enfant à s'adapter à modifier son équilibre, ses mouvements, sa respiration. De sorte que la natation participe à l'éducation du corps et de l'esprit au même titre que les autres disciplines scolaires.

Il importe que les parents soient informés afin que les absences des enfants aux séances pour des motifs trop légers disparaissent totalement (ces absences sont heureusement peu nombreuses).

- mouvements en apesanteur qui facilitent le "déblocage" des articulations et retardent leur vieillissement. Ainsi s'explique le succès des séances destinées aux personnes âgées, animées par Guy PENDUFF, maître de secteur de la Jeunesse et des Sports : on y vient de Ploneis, Briec, Plogastel, etc...

- détente et bien être apportés par le séjour dans l'eau, quand elle est à "bonne" température comme à la piscine de DOUARNENEZ (28° au minimum). Une heure dans l'eau le soir remplace - chez certains... - n'importe quel somnifère...

PERSPECTIVES

La piscine est dans une certaine mesure victime de son succès : en dépit d'un élargissement maximum des heures ouvrables (70 par semaine) de nombreuses demandes de groupes, émanant en particulier de l'extérieur, n'ont pu être retenues.

A certaines heures, le bassin unique atteint les limites de la saturation, ce qui peut décourager quelques nageurs.

Il nous faudra donc envisager, en fonction des disponibilités budgétaires, l'adjonction d'un petit bassin permettant d'élargir l'accueil au public et d'assurer une plus grande tranquillité aux usagers du grand bassin.

Ce petit bassin permettrait aussi de développer l'expérience de la natation à l'école maternelle. Non pas dans un but d'apprentissage, mais pour familiariser l'enfant au milieu aquatique, ce qui évite par la suite certains blocages psychologiques.

Dans le domaine des équipements annexes, déjà fort nombreux, l'effort entrepris se poursuivra : matériel pédagogique, bancs, jeux...

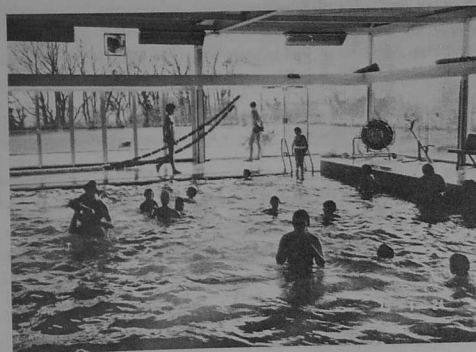
Pour réduire le déficit, nous étudions également les possibilités de limitation des dépenses considérables d'énergie (160 000 litres de fuel en 1978).

L'obligation de renouveler l'air trop humide entraîne le gaspillage de calories rejetées à l'extérieur.

Déjà des aménagements sommaires (dont on peut s'étonner qu'ils n'aient pas été prévus dans le plan), comme la pose de bandes isolantes au bas des portes ont été effectuées.

L'utilisation de pompes à chaleur, voire de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau permettraient sans doute d'aller plus loin vers ce qui est aussi un choix politique.

Ainsi, grâce à la compétence et à l'esprit d'initiative du personnel, en particulier du Chef de bassin, la piscine de DOUARNENEZ n'est pas seulement un lieu de loisir et de détente. Elle fait partie de l'équipement socio-éducatif de la Ville, au même titre que les écoles, les stades, les foyers de personnes âgées...



BILAN FINANCIER DE LA PISCINE MUNICIPALE
EXERCICE 1977

DEPENSES

DEPENSES DIRECTES (Chapitre 945)

Produits pharmaceutiques
Habillage
Combustible
Produits d'entretien ménager
Fournitures de bureau
Fournitures diverses
Rémunération du personnel temporaire
Entretien du matériel
Acquisition de petit matériel
Électricité, Eau
Frais d'analyses
Assurances
Frais de transport
Frais d'impression
Frais P.I.I.

Total

DEPENSES INDIRECTES

Dépenses de personnel

TOTAL

RECETTES

Redevances Piscine
Avoir sur facture
Subvention pour rémunération
éducateurs sportifs
(3ème âge)

TOTAL

R E S U L T A T

DEFICIT DE 293 708 F

57 000,00 F

965,00

13 800,00

71 765,00 F

466,00 F

770,00

86 437,00

2 929,00

187,00

28 819,00

4 901,00

47,00

5 729,00

58 126,00

85,00

1 219,00

49,00

513,00

2 196,00

192 473,00 F

173 000,00 F

365 473,00 F

DEFICIT DE 293 708 F

Une station d'épuration à Douarnenez

Par Julien COLIMARD
Premier adjoint au Maire

UNE NECESSITE ET UNE OBLIGATION

La plupart des villes d'une certaine importance de la région sont dotées, en général, depuis quelques années d'une station d'épuration. Celle-ci devient désormais indispensable au fonctionnement normal d'une ville moderne. Partout, en effet, étant donné les produits utilisés dans la vie courante il devient nécessaire de traiter les eaux usées avant leur rejet définitif, en milieu fluvial, bien sûr mais, également en milieu marin.

LES POINTS DE REJETS ACTUELS

A DOUARNENEZ actuellement les effluents drainés par les différents réseaux d'assainissement existants, aboutissent à des points bas disséminés le long de la côte ou dans le Port Rhu, le Rosmeur ou le port de plaisance. Il s'en trouve également aux abords immédiats de certaines plages.



important dispositif. Un est déjà en fonction à Saint Jean depuis l'an dernier et un second sera prochainement fonctionnel sur le port. Coût total des travaux annexes - estimation 6,8 millions.

UNE PREMIERE TRANCHE

Une amorce dans la réalisation de la station d'épuration est prévue en un premier temps.

Elle comprend d'une part la construction de la station elle-même dans sa forme définitive et le refoulement vers le Flimiou des effluents traités, d'autre part, l'envoi à la station des effluents bruts depuis Pouldavid, ainsi que ceux provenant des versants Nord et Ouest de Douarnenez-Centre et Ploaré et dont les rejets se font actuellement le long du quai du Rosmeur et du Port Rhu - Estimation des travaux annexes de cette première tranche - 2,8 millions (1)

LE COÛT DE L'OPERATION

La gamme des propositions qui pourront nous être faites par les différents constructeurs spécialisés dans les réalisations de stations d'épuration semble assez vaste. Le coût qui découlera de notre choix pourra donc varier d'une façon assez sensible, mais il sera surtout fonction du choix du type de station qui sera retenu. Les travaux annexes eux, resteront d'un coût pratiquement immuable.

Notre but, en tout cas, dans cette opération : arriver à doter notre ville de cet outil, devenu nécessaire, pour obtenir le résultat répondant au mieux aux intérêts de la collectivité. En excluant, si possible la recherche d'installations compliquées, mais au contraire en optant pour une solution qui soit la plus simple et la moins onéreuse possible, tout en étant efficace.

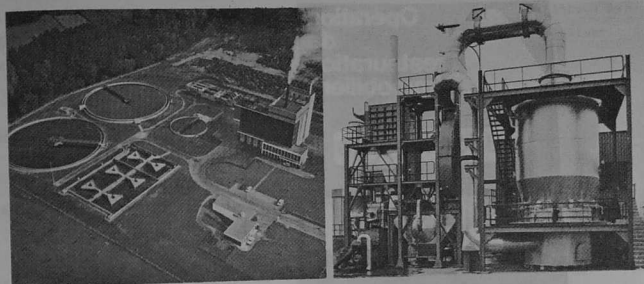
UNE VISITE A LA STATION DE DINARD

A cet égard, dernièrement nous avons été conviés à faire une visite à une réalisation récente desservant une partie de la Ville de DINARD. Là-bas, nous avons pu voir un équipement qui semble satisfaire au mieux les promoteurs, comme les responsables de la Ville, et qui a l'avantage, à nos yeux, d'être d'une simplicité extrême et d'un coût aussi réduit que possible, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

(1) Les travaux prévus en cette première tranche pourront être programmés de façon différente, selon un choix à intervenir très prochainement.

Nous pensons que ce qui peut satisfaire DINARD, pourrait aussi suffire à DOUARNENEZ, quant à la préservation de nos plages menacées.

C'est en tout cas le sentiment que nous avons rapporté de cette initiative, qui nous aura tout de même permis de mieux situer le problème, et déjà nous pouvons dire que le déplacement nous aura été bénéfique.



Il s'agit de photos de stations d'épuration ; celle réalisée à DOUARNENEZ ne sera pas du même style.

Vivre mieux à Douarnenez

par Jean Peuziat
Adjoint au Maire



Les villes, on les construit pour que les hommes y habitent, pour qu'ils y vivent.

Il faut donc des logements pour abriter des familles, les jeunes, les anciens, des équipements commerciaux, des écoles, des lieux de réunions, de rencontre, des équipements d'accueil, de culture et de travail.

En quelques années par les choix de la Municipalité, l'action d'organismes publics (H.L.M., Hôpital), d'associations privées douarnenistes s'est équipée : Maison des Jeunes et de la Culture - Ecole de pêche - Foyer médical - Maison de retraite - Hôpital - Foyer-logement - Foyers de quartier - Service d'aide ménagère à domicile - Organisations de solidarité - Clubs sportifs - Centre social - Equipements sportifs - terrains de pétanque - etc...

L'effort pour loger les Douarnenistes s'est poursuivi : 1 100 logements H.L.M., des lotissements communaux. Il faut continuer car la demande des jeunes

ménages, des plus anciens, reste pressante.

Mais la Ville ne peut dévorer tout son territoire pour la construction. Dans l'intérêt de ses habitants et pour vivre mieux, il est nécessaire de se rapprocher des centres déjà habités.

C'est pour cela que dans deux quartiers importants, la Municipalité met en place actuellement des lotissements communaux.

Le premier de ceux-ci se situe à Kerguimigou en Ploaré et complètera de façon harmonieuse l'ancien bourg de Ploaré. Il permettra également d'y réaliser une liaison habitée entre Bréhuél et la Ville.

Un autre article de ce bulletin explique davantage en détail ce qu'est l'opération Kerguimigou.

Le deuxième quartier concerné par le projet de lotissement communal est Tréboul, dans la zone située entre Listrouarn et les Sables Blancs.

Dans ce secteur où dans le temps chaque famille travaillait son jardin des propriétés familiales ont été en 100 ans divisées plusieurs fois afin de permettre à chaque enfant d'avoir un terrain. Mais ces divisions poussées à l'extrême ont amenées les propriétés à devenir souvent de longues bandes de terrain allant de 3 à 6 mètres de large, sans route, sans chemin, rendant ainsi inconstructible une zone importante. Celle-ci abandonnée au point de vue culture présentait même un danger d'incendie pendant les mois d'été.

Cette zone a une vocation à être bâtie non pas par un habitat dense mais un habitat tranquille situé entre les deux routes importantes qui la cerne, la rue des Sables Blancs et la rue Colonel Driant.

C'est pour cela que la Ville a décidé d'acquérir à un prix fixé par les Domaines, ces terrains pour la plupart inutilisables et inutilisés et de remodeler l'ensemble du secteur pour permettre à ceux qui le désireraient de construire à Tréboul.

Le projet du nouveau quartier respectera les sentiers que les gens ont créé eux-mêmes depuis des siècles pour aller de la rue du Colonel Driant à Pradal Lin ou vers les Sables Blancs et les constructions qui se feront sur ces terrains devront s'intégrer harmonieusement au reste du quartier.

Ces deux lotissements communaux plus les lotissements privés ainsi que les quartiers en voie d'aménagement permettront aux Douarnenistes de construire près de la Ville avec tous les avantages que cela représente (proximité des équipements scolaires, commerciaux et autres et voisinage assez proche sans être pour autant contraignant).

CENTRE-VILLE : OPERATION A.R.I.M.
ASSOCIATION DE RENOVATION IMMOBILIERE

DOUARNENEZ, comme toutes les villes un peu anciennes ne peut échapper à la règle. Depuis 30 ans, elle s'est vidée doucement mais sûrement.

Beaucoup de pièces inoccupées, beaucoup de rues aux volets clos et pourtant il y a là un capital énorme de constructions et un capital énorme d'équipements à la disposition des habitants et la ville est toujours demandée par ceux qui cherchent un logement. Parmi les demandeurs H.L.M. 130 familles souhaiteraient habiter au centre-ville.



Arrière maison du 25, rue Anatole France. Les constructions seront démolies pour laisser la place à un jardin public.

Au centre-ville ces maisons existent mais ce sont des maisons, ce sont des pièces, ce ne sont pas des appartements et en 20 ans, fort heureusement, les désirs des familles ont changé et actuellement chaque famille souhaite normalement bénéficier d'un appartement équipé.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité avait décidé il y a 2 ans de lancer une vaste opération de restauration du Centre-Ville. Pour mener cette opération il fallait une équipe sur place, c'est l'équipe de l'A.R.I.M. animée par M. Rémi LE BERRE. L'A.R.I.M. a son siège près des Halles, rue Eugène Kérivel.

Le but de l'opération avec les techniciens et artisans locaux est au bout de 4 ans de permettre la remise en état d'habitabilité de 400 logements construits dans des maisons actuellement vides ou sans confort. C'est une opération programmée. Un contrat lie la Ville, l'Etat et l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Cette action programmée permet d'abord des financements plus faciles des opérations et une étude d'ensemble. Depuis quelques mois quand on se promène en ville on voit d'ailleurs fleurir sur les façades des panonceaux indiquant les maisons en restauration.

Dans ces réhabilitations, 3 cas se présentent.

Il y a tout d'abord le cas des propriétaires occupants. Un propriétaire occupant sa maison peut profiter de l'opération de rénovation pour mettre son logement aux normes et l'équiper d'une façon moderne et confortable.

Un propriétaire qui loue peut également, dans le cadre de l'opération, proposer des logements dont les travaux seront financés par subvention de l'A.N.A.H. et prêts à long terme à la condition de s'engager à louer à titre de résidence principale pendant 10 ans.

De nombreuses opérations de ce type sont déjà mises en route un peu partout en ville.

Des maisons sans habitant, sans confort, sont en train de devenir actuellement ce qu'elles étaient il y a 50 ans, des maisons équipées à la différence cependant que derrière les façades qui conservent leur caractère douarneniste dans des quartiers où il fait bon vivre, on trouve maintenant des logements sains et munis de tout le confort moderne.

L'agence douarneniste de l'A.R.I.M. se tient d'ailleurs à la disposition de tout propriétaire ou futur locataire pour la mise au point de dossier et la préparation des opérations.



L'Office H.L.M. est également un partenaire important de cette opération du centre ville. Au 42, rue des Plomarc'h vivaient 8 familles dans des conditions difficiles. Ces 8 familles ont été provisoirement logées en H.L.M. ou chez les voisins. Les travaux de remise en état sont commencés et dans quelques mois ces familles pourront réintégrer l'immeuble, mais dans des conditions devenues totalement différentes. En effet 8 F 2 confortablement installés seront pour eux de vrais logements.

D'autres opérations H.L.M. au centre ville verront le jour dans le courant de 1979.

En même temps que les améliorations de logements, l'opération A.R.I.M. doit aussi permettre d'arranger un peu la vie des Douarnenistes dans les quartiers anciens :

- aménagement de jardins publics (rue Anatole France et rue Henri Barbusse)
- aménagement de parkings discrets.

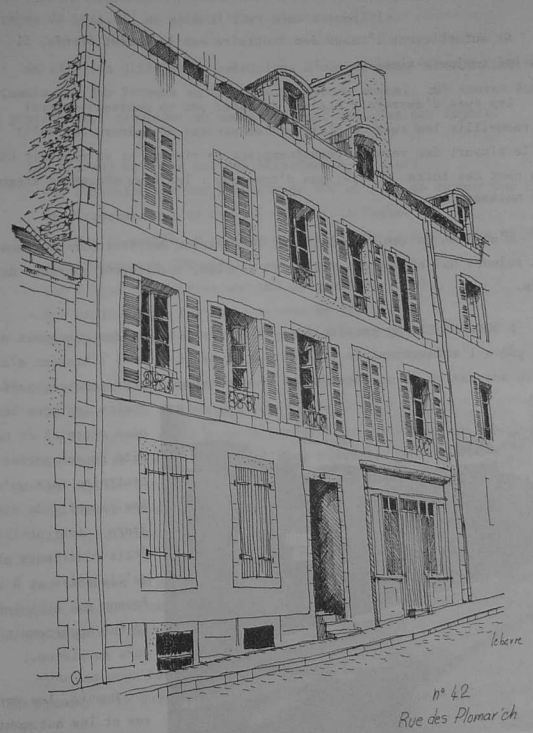
Voilà donc ce qui est en route actuellement pour le centre ville.

Le Carbone également se termine et dans un prochain bulletin nous serons peut être à même d'annoncer d'autres opérations de logements intéressantes sur d'autres quartiers.

Aménagement de trottoirs

Dans cette opération nous souhaitons également les avis des Douarnenistes sur les aménagements éventuels des quartiers. C'est un débat qui doit rester ouvert. Il n'y a pas trop de tout le monde pour penser.

Nous souhaitons donc recevoir vos suggestions.



Aménagement de trottoirs au centre ville

Par **Lucien RAPHAËL**
Responsable de la commission
des travaux.
Conseiller Municipal

Si actuellement l'usage des trottoirs est largement étendu, il n'en a pas été toujours ainsi.

Les rues d'autrefois étaient divisées par un caniveau central destiné à recueillir les eaux de pluie et les ordures ménagères. Dès qu'il pleuvait, la plupart des rues se transformaient en rivière et on recevait des douches du haut des toits. En été, pas d'arrosage : les eaux ménagères stagnaient devant les maisons...

L'abandon du caniveau axial et la création des trottoirs qui nous paraissent aujourd'hui choses naturelles et simples, suscitèrent pourtant des difficultés.

A DOUARNENEZ, en particulier, la largeur étroite des chaussées ne facilitait guère l'aménagement de trottoirs : au début ceux-ci n'étaient d'ailleurs qu'une succession de marches devant chaque maison, ou de cuvettes pavées.



La rue des Plomarch où sera bientôt réalisé un parking.

Seules les rues les plus récentes de notre cité furent dotées de trottoirs tels qu'on les conçoit de nos jours : leur utilité était d'ailleurs plus qu'illusoire et à une époque pas si lointaine la rue appartenait encore au piéton...

Depuis, les voitures et les automobilistes réclamant de plus en plus d'espace, il a fallu donner aux gens

les moyens d'être, quand ils le souhaitent, des piétons.

C'est ainsi que, depuis plusieurs années, la Municipalité de DOUARNENEZ a été amenée à inscrire à son budget un crédit permettant d'améliorer le sort des piétons et que le réseau de trottoirs a pu être revu au fil des ans. Bien sûr, dans certaines rues, il a fallu rogner sur la largeur des trottoirs au profit de celle de la chaussée, mais il n'en reste pas moins qu'avec leurs bordures en béton et un revêtement souple en enrobé, les nouveaux trottoirs douarnenistes constituent des ouvrages de qualité, en général fort bien accueillis.

En 1978 les différentes opérations d'aménagement de trottoirs retenues par la Commission des Travaux au titre du programme annuel, ont toutes été réalisées et sont pratiquement terminées au moment où sont rédigées ces lignes.

Les travaux suivants ont été effectués à ce titre :

- Rue Berthelot sur une longueur de 170 ml avec un retour rue V. Hugo et le rétrécissement du trottoir devant la Poste.
- Rue des Plomarc'h, y compris un retour sur la rue Eugène Kérivel, sur une longueur de 492 ml.
- Rue d'Estienne d'Orves sur une longueur de 15 ml.
- Rue de la Marine sur une longueur de 185 ml.
- Rue Morvan Lebesque sur une longueur de 40 ml.

Ces travaux comprenaient :

- La démolition des ouvrages existants,
- La fourniture et la pose de bordures de trottoirs avec caniveaux,
- La reprise des évacuations d'eaux pluviales,
- La reprise des ouvrages E.P., E.U., E.D.F., G.D.F., P.T.T., eau potable
- La construction des aires de trottoirs et le revêtement en enrobés,
- Le reprofilage des chaussées.

Les bordures en béton ont été fournies par l'Association "Kan Ar Mor" et les travaux réalisés par le Syndicat de Voirie de DOUARNENEZ, permettant ainsi l'emploi d'une main d'oeuvre locale.

Ajoutons pour terminer que l'ensemble des programmes 1978 a été chiffré à 300 000 Francs, soit environ un peu moins de 350 Francs par mètre linéaire de trottoirs.

ASSOCIATION

DOUARNENEZ - NATATION

par J.P. COUILLANDRE
Directeur de la Piscine

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Association type loi 1901

Président d'Honneur : M. MAZEAS

Président : J.P. COUILLANDRE

Trésorier : J.C. MORVAN

Secrétaire : Mme LASTENNET

Contrôle médical : Docteur VAN VOOREN

Nombre de licenciés : 56

sans compter le conseil d'administration de
21 membres, tous licenciés obligatoirement.

Notre démarche est replacée dans le contexte du sport en général en tant que phénomène éducatif.

En dehors de ce que peut apporter la natation sportive à l'enfant pratiquant, il importe de replacer notre association dans son environnement social et d'en préciser le rôle et les influences.

A l'inverse d'autres sports dits populaires, la natation impose un grand nombre de séances par semaine pour chaque licencié.

Aussi se heurtera-t-elle à DOUARNENEZ comme ailleurs à un système mal adapté à ce genre d'impératif : jusqu'à 15-16 ans, le travail reste relativement possible, au-delà, on peut considérer qu'il n'est pas possible aux jeunes de pratiquer l'entraînement dans les mêmes conditions que dans les premières années, les problèmes d'études se faisant sentir.

Le système éducatif n'est pas seul en cause, souvent les attitudes parentales aggravent la situation :

Le sport étant considéré comme un passe-temps, une récréation, l'enfant est toujours poussé vers les disciplines intellectuelles.

De plus, les enfants eux-mêmes habitués aux biens de la société de consommation et au progrès social, répugnent aux efforts et ont de plus en plus tendance à préférer la vie facile : ils baignent en permanence dans une mentalité anti-sportive.

Ceci est général et les clubs de natation qui en arrivent souvent à demander des efforts journaliers, se heurtent de plein fouet à cette situation.

Par ailleurs, une situation économique incertaine pousse les parents à privilégier les disciplines intellectuelles...

Il n'en demeure pas moins que le fait de créer cette association vient élargir la palette des activités sportives offertes au choix des douarnenistes. Il n'est pas inutile de venir concurrencer la "boulimie" de certains sports qui alignent des effectifs impressionnants dans leurs écoles, oubliant que le nombre ne signifie pas toujours la qualité. Au demeurant, il faut savoir, même lorsque l'on est passionné, aiguiller un enfant sur un autre sport lorsqu'on le découvre peu doué pour sa discipline...

La première année du club le voit jouer un rôle de "locomotive". Il est indiscutable que le club se doit d'intéresser dans une certaine mesure les sympathisants, parents, et autres et c'est dans ce cadre précis que s'est structurée "l'école de natation à option sportive" qu'il abrite actuellement.

Le mot même de "club", de par la structure à laquelle il se rapporte, crée un engouement, une dynamique encore alimentés par des actions ponctuelles de nature à apporter une ambiance, un esprit (maillots de bain aux couleurs du club, p. ex.).



La seconde phase verra le niveau du club s'élever en s'appuyant sur des nageurs formés de la sorte. L'ensemble des horaires dégagés pour les entraînements du club servira à l'entraînement proprement dit.

Se posera dès l'an prochain le problème de l'école de natation, cette école des quatre nages assurée par le club lui-même pour le démarrage. Il s'agira alors de re-

placer cette école sur la base du système de leçons actuel, en assurant ainsi un relais entre la natation scolaire qui ne peut tout faire et un club qui ne doit pas se laisser envahir par des apprentis nageurs, mais se réserver aux sections qui seront la représentation sportive du Club et sa véritable raison d'être.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Il s'agit aujourd'hui encore d'amorcer un mouvement et de créer un engouement pour ce sport, méconnu curieusement dans les villes marines.

Il s'agit de susciter un bénévolat sans lequel les associations sportives ne vivraient pas sans perdre de vue notre objectif premier : privilégier les rapports entre nageurs et entraîneurs.

Un tel projet ne peut que renforcer la cohésion de l'équipe d'encadrement

de la piscine municipale en obligeant notamment chacun à faire et refaire les efforts de recherche sans lesquels tout se fige dans la monotonie des "savoir faire".

D'où l'importance qu'avait la création d'un petit service "documentation" à la piscine, ce qui est chose faite depuis 1978. Un tel cheminement a des retombées à tous les niveaux et jusqu'aux groupes "familiarisation" de la natation scolaire.

Dans l'immédiat les enfants seront bientôt confrontés à des enfants de leur niveau dans d'autres piscines.

A court terme, ils auront la possibilité de fréquenter les stages du comité départemental de natation et ce pour passer des vacances sportives avec des activités multiples.

Enfin l'idée de jumeler les clubs de natation n'est pas très répandue mais mérite d'être retenue.

J.P. COULLANDRE.

HEURES D'OUVERTURE NORMALE AU PUBLIC

LUNDI	:	18 h 30 - 20 h	(soirée calme)
MARDI	:	17 h 30 - 20 h	(deux groupes en leçons et public)
MERCREDI	:	15 h - 20 h	
JEUDI	:	18 h 30 - 20 h	
VENDREDI	:	17 h 30 - 20 h	(leçons et publics)
SAMEDI	:	15 h - 18 h	
DIMANCHE	:	9 h 30 - 12 h	(une partie du bassin aménagée pour les enfants).

Tarifs 1979

Adultes : 4,00 Frs - carte 10 entrées : 32 Frs
 Enfants :
 Etudiants : 2,50 Frs - carte 10 entrées : 20 Frs
 Militaires :

Leçons en 3 niveaux avec 3 sessions par an
 carte de 10 séances : 125 Frs

(Se renseigner à la piscine : Tél. 92.23.24)

UN NOUVEAU LOTISSEMENT

COMMUNAL à Kermarron - Kerquimigou (Ploaré)

Par Pierre MOALIC Adjoint special de FLOARE

POURQUOI UN LOTISSEMENT COMMUNAL ?

L'ensemble des lots créés au lotissement communal du Carbond est pratiquement vendu. Tenant compte de l'importance du nombre des candidats à la construction, tenant compte également des 300 demandes de logement en instance à l'Office Communal H.L.M., il paraissait opportun d'envisager de créer de toute urgence un nouveau lotissement communal et ce, pour inciter la population douarneniste à ne pas quitter la commune.

Si la collectivité étudie en ce moment un projet de lotissement sur les terrains du Listrouarn, c'est-à-dire dans le secteur de Tréboul, le développement du quartier de Ploaré a dû être envisagé en priorité notamment pour offrir aux personnes travaillant sur la Zone Industrielle de Lannugat - où à la FRANPAC - la possibilité de se loger assez près du lieu de travail.

C'est ainsi que les terrains délimités, à l'Est par la rue Laënnec, au Nord par la rue Aviateur Le Brix, à l'Ouest par la rue Maréchal Leclerc, au Sud par les fermes de Kermarron et Kerquimigou ont été retenus par l'Administration Municipale (une photo de la maquette permet de mieux situer les terrains).

Plusieurs raisons ont motivé ce choix :

- 1 - proximité immédiate du bourg de Ploaré,
- 2 - Secteur de développement logique et rationnel de l'urbanisation,
- 3 - Excellente qualité du sol se prêtant à la construction, Excellente exposition des terrains (légère pente vers le Sud).

QUI EST CHARGE DE L'ETUDE ?

C'est une commission composée d'élus, d'employés de la Mairie avec consultation des services de l'Équipement et l'assistance technique du Centre de KERAZAN qui s'est chargée de l'étude.

L'instruction du dossier du lotissement et la maîtrise d'oeuvre sont assurés par les Services Techniques Municipaux.

L'acquisition des terrains, le recensement des personnes intéressées par un lot, la vente des lots, sont assurés par les services de l'Urbanisme en Mairie de DOUARNENEZ-CENTRE.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

La Commission mise en place avait évidemment pour principal objectif de satisfaire au mieux les nombreuses demandes de logement, ce qui impliquait un habitat très dense.



Mais, elle devait aussi :

- avoir le souci de protéger un ensemble le plus agréable possible (harmonie des volumes, cheminements piétonniers, espaces verts, conservation de certains talus)
- tenir compte de l'obligation de désenclaver le secteur des H.L.M. de Kermarron et par conséquent de prévoir une liaison directe rue Maréchal Leclerc - rue Laënnec par une voie contournant le lotissement pour éviter toute perturbation, et passant au Nord des hameaux de Kermarron et Kerguimigou pour éviter l'étranglement de la rue Aviateur Le Brix.
- prévoir le développement futur de l'urbanisme jusqu'à Bréhuel.

DESCRIPTION DE L'AVANT-PROJET

Cet avant-projet est illustré par le plan parcellaire qui je le répète n'est pas définitif.

1 - on peut observer que la partie Nord (la plus rapprochée de la rue Laënnec) présente un caractère urbain

- habitations relativement hautes (rez-de-chaussée + étage + combles total au moins 5 mètres à la gouttière du toit)



- façades des maisons donnant directement sur l'impasse (donc sans jardin et côté impasse) et organisation de l'habitat autour des placettes)
- aires de stationnement à l'entrée des hameaux (ce qui n'exclut pas des garages individuels, bien entendu)
- traitement des voies d'accès aux placettes en matériaux autres que bitumeux
- pas de trottoirs.

Toute cette partie Nord (40 habitations) est confiée à deux promoteurs sociaux (voir plus loin).

- 2 - La partie Sud par contre est moins dense, sa voirie plus traditionnelle. Il existe des espaces privés entre les rues et les façades, mais toujours pas de clôtures : le jardin sur la rue sera marqué, sans être clos, en principe.
Ce lot comprend 50 habitations environ (voir plus loin).

COMMENTAIRES SUR L'AVANT-PROJET

En définitive, la majorité des maisons d'habitation seront mitoyennes (soit des deux côtés, soit d'un seul côté), les garages les séparant parfois.

La superficie des lots variera de 250 à 500 m².

Cet habitat groupé peut surprendre, mais il s'explique tout d'abord par l'objectif primordial des élus : éponger une bonne partie de la demande de logement ; aussi par une volonté d'utiliser l'espace d'une façon rationnelle, d'économiser le terrain et, du fait du prix relativement élevé du m², permettre aux gens de condition modeste d'accéder à la propriété. Le prix du m² de terrain sera fixé ultérieurement.

LE POINT

1 - Sur le plan foncier

A ce jour, la Ville est propriétaire des terrains QUINIOU, LE SIGNE, FLOCHLAY. Seuls les héritiers de la VILLEBOISNET ont refusé de traiter à l'amiable : l'expropriation est en cours et devrait aboutir vers Mars-Avril.

2 - Sur le plan dossier lotissement

L'instruction d'un dossier lotissement comporte quatre phases :

- a) la préparation proprement dite (avant-projet maquette)
- b) examen concerté avec les Pouvoirs Publics (Direction Départementale de l'Équipement)

- c) l'instruction du dossier
- d) la décision

Nous en sommes à la phase 2 : l'examen concerté devait intervenir courant Janvier.

ON PEUT ESPERER QUE L'APPROBATION DU LOTISSEMENT INTERVIENDRA EN JUIN-JUILLET.

La vente de 90 lots

Le lotissement totalisera environ 90 lots.

La vente devrait, dans l'hypothèse évoquée ci-dessus, se faire vers le mois de Septembre prochain.

Deux solutions seront proposées aux candidats à la construction.

- 1° - soit s'adresser directement à la Ville de DOUARNENEZ (l'attribution des lots sera faite par les élus)
- 2° - soit s'adresser aux deux promoteurs sociaux à qui la Ville doit céder deux îlots de 20 lots chacun. Il s'agit :

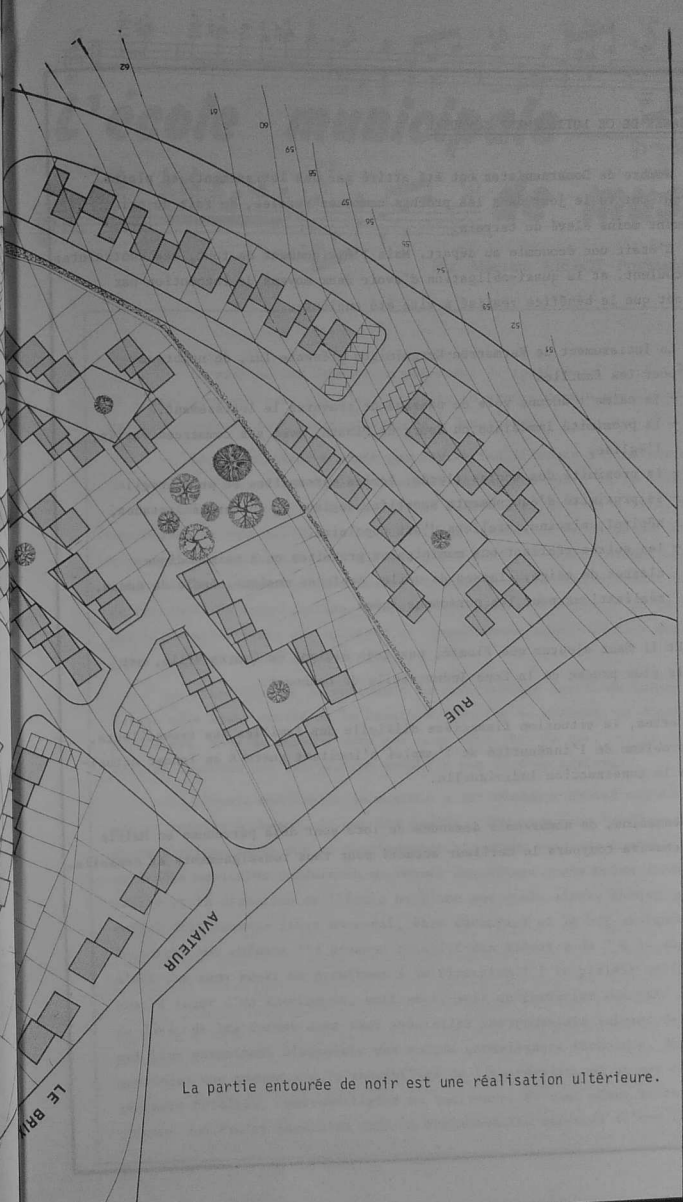
- a) de la Coopérative d'Habitat Rural de LANDERNEAU
59, rue de Brest
29220 - LANDERNEAU

Cette coopérative, qui disposera de 20 lots, proposera une formule de vente d'habitation du type "clés en main", c'est-à-dire que l'acquéreur éventuel, au vu des plans, aura la possibilité d'acquiescer une maison d'habitation, dès l'instant où les fondations seront entreprises.

- b) du "Logis Breton"
58, rue de la Terre Noire
29000 - QUIMPER (ancienne Ruche Finistérienne)

Disposant aussi de 20 lots, la formule est quelque peu différente. Les candidats à la construction forment une coopérative et choisissent tel ou tel type d'habitation (dans le cadre fixé par l'Administration Municipale). C'est à ce moment qu'intervient "Le Logis Breton" pour préparer les adjudications, et par la suite, suivre les travaux.

En tout état de cause, ces deux sociétés seront vraisemblablement amenées dans quelque temps à tenir des permanences à la Mairie.



La partie entourée de noir est une réalisation ultérieure.

LES AVANTAGES DE CE LOTISSEMENT COMMUNAL

Nombre de Douarnenistes ont été attirés par des lotissements en pleine campagne qui ont vu le jour dans les proches communes rurales, du fait du prix naturellement moins élevé du terrain.

C'était une économie au départ. Mais l'éloignement de tout, les contraintes qui en découlent, et la quasi-obligation d'avoir deux moyens de locomotion par famille font que le bénéfice réalisé a vite été englouti.

Le lotissement de Kermarron-Kerguimigou présente lui, de nombreux avantages pour les familles :

- le calme : aucune voie de passage ne traverse le lotissement,
- la proximité immédiate du bourg de Ploaré, avec ses commerces variés, l'église,
- la proximité des écoles (lycée, écoles maternelles et primaires),
- la proximité d'équipements sportifs, sociaux et culturels : stades, hôpital, piscine, ateliers d'art populaire,
- les autres réalisations municipales gratuites ou à prix modique : classes de neige, classes de voile, école de musique, école de danse, réalisations pour les personnes âgées...

Et il faut ajouter que Ploaré, pas très éloigné du Centre-Ville, est également la plus proche de la Zone Industrielle de Lannugat.

Certes, la situation financière difficile des familles des travailleurs, jointe au problème de l'insécurité de l'emploi n'incitent guère à se lancer actuellement dans la construction individuelle.

Néanmoins, de nombreuses demandes de lots sont déjà parvenues en Mairie où chacun trouvera toujours le meilleur accueil pour tous renseignements et conseils.

L'école municipale de musique

Par Maurice LIEBOT • Professeur •

La musique est devenue un phénomène de société qui ne peut être éludé et l'explosion musicale qui s'est produite en France depuis plusieurs années a pu être constatée tout particulièrement à Douarnenez.

La municipalité n'était pas restée indifférente à l'enseignement musical populaire puisqu'une école municipale de musique avait vu le jour dans les locaux scolaires de la rue Berthelot. En quatre ans, de 1974 à 1978, les effectifs des élèves suivant assidûment les cours sont passés de 60 à 160 par une progression annuelle constante de 25 élèves. C'est dire le besoin ressenti par les élèves et la prise de conscience des parents. Face au développement historique de nos sociétés industrielles, rappelait récemment le Ministre de la Culture, les activités artistiques qui touchent au comportement humain le plus essentiel vont jouer de plus en plus un rôle majeur.

C'est bien ce qu'entendait la municipalité depuis de longues années puisqu'elle avait décidé de la création d'écoles de musique, de danse et d'arts populaires. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de voir que ce que nous avons réalisé devienne une orientation nouvelle sur le plan national.

L'école municipale de musique a délibérément choisi une structure souple et adaptée à chacun. Il eût été facile - beaucoup plus facile - de faire une école élitiste basée sur un enseignement rigoureux avec des contrôles sévères des aptitudes musicales conduisant au renvoi des élèves jugés moins doués. La municipalité et la direction de l'école ne l'ont pas voulu ainsi. Chaque jeune, chaque enfant doit pouvoir faire un essai, être encouragé et le but assigné est de faire découvrir aux enfants (la presque totalité des élèves a de 7 à 12 ans, ce qui n'est pas sans poser de problèmes à la Direction !) le plaisir qu'ils éprouveront à jouer d'un instrument, soit seul, soit en formation musicale classique ou de Jazz, de les former dans leur spécialité instrumentale suivant des principes qui leur permettent d'acquérir une solide connaissance technique, de leur faire apprécier une œuvre par la sensibilité de l'expression, en un mot d'en faire des amateurs éclairés, instrumentistes ou auditeurs. Et tant mieux si certains poursuivent des études musicales dans un Conservatoire national (c'est le cas) ou dans

une Faculté de musique (c'est également le cas).

Pour revenir plus précisément aux études à l'Ecole municipale de musique, signalons que tous les élèves doivent obligatoirement être inscrits dans une classe de solfège en plus de la classe instrumentale. Chacun d'eux se rend d'ailleurs très vite compte que sans une bonne connaissance du solfège, les études musicales sont rapidement bloquées. Il existe donc divers niveaux d'étude tant dans les classes de solfège que dans les classes instrumentales.

Après que les professeurs aient fait des démonstrations instrumentales devant les élèves-débutants en solfège, ceux-ci peuvent choisir en connaissance de cause l'instrument qui paraît leur convenir parmi les disciplines actuellement enseignées : piano - violon - guitare - accordéon - clarinette - saxophone - trompette. Il serait certes souhaitable que d'autres disciplines instrumentales puissent être enseignées et notamment la flûte traversière. Mais là, une difficulté se pose à la Direction de l'Ecole : où trouver un professeur de flûte qui accepterait de venir donner deux ou trois heures de cours par semaine à Douarnenez ? Il serait également souhaitable que l'Ecole de musique accueille les musiques de tradition orale et les instruments traditionnels de la région. On voit de suite l'incidence financière qui en découle et que la municipalité devrait résoudre.

Des concerts sont organisés depuis trois ans par la Direction de l'Ecole de Musique avec le concours de l'Ensemble Instrumental de Douarnenez, de la Chorale Morgan, de l'Orchestre symphonique de Cornouaille, et, lors du dernier concert, la salle de la M.J.C. s'est révélée trop petite pour contenir tous les auditeurs. Une vraie salle de spectacles semble s'imposer pour notre ville.

L'adhésion de la municipalité à l'Association pour le développement de la musique dans le Finistère (A.D.M. 29) permet désormais à des musiciens professionnels d'une très haute qualification de présenter tous les instruments de l'orchestre et les instruments traditionnels dans les écoles primaires de la Ville ; l'impact sur les jeunes enfants est considérable et il faut s'attendre, par répercussion, à une progression constante des élèves dans les classes de l'Ecole municipale de musique.

Signalons pour terminer que plusieurs adultes ont pu réaliser un vieux rêve de jeunesse et ont entrepris des études musicales en suivant régulièrement - très régulièrement des cours de solfège et d'instrument ; nul doute que nous les voyions un jour prochain participer à des activités musicales. D'autre part, une Association des parents d'élèves a été récemment créée : le président élu est Monsieur Yves LARVOR.

Les parents et amis de la musique intéressés par les activités de l'Ecole Municipale de Musique peuvent s'adresser tous les jours à la Direction de l'Ecole. Cette direction est assurée par Messieurs CUADRAT et LIEBOT. Les cours

instrumentaux sont assurés par M. CUADRAT (guitare - accordéon - trompette), M. LIEBOT (clarinette), Mesdames FORNIER et GODART (piano), Melle HELIAS (violin), M. SAVINA (clarinette - saxophone), M. LAJARRIGE (guitare).



Concert à la M.J.C. de DOUARNENEZ par les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique.

Notre photo : au saxophone Maurice LIEBOT et Alain SAVINA, à l'orgue Fernando CUADRAT interprètent une "suite française".

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rue Berthelot

29100 DOUARNENEZ

PERMANENCE A LA MAIRIE

Caisse de PREVOYANCE SOCIALE ARTISANALE

Les 1er et 3ème Mercredi de chaque mois

De 9h30 à 11h30

Retraites complémentaires

C.N.R.O. Le 1er Jeudi de chaque mois

De 9h 30 à 12h

C.I.C.A.S. Le Lundi

De 9h 30 à 12h et de 14h à 16h

Coopérative de l'Habitat Rural et Urbain

59 Rue de Brest

Tel. 85-04-40 29206 LANDERNEAU

Permanences tenues par Monsieur GODET

Lundi 19 mars 1979

Lundi 21 mai

Lundi 17 septembre

Lundi 19 novembre

Compte tenu du nombre restreint de demandes de renseignements, Mr GODET n'assurera peut-être pas toutes les permanences.

Chers amis,

Voici le premier bulletin municipal de 1979.

Nous savons qu'une de vos préoccupations est celle de l'information. C'est pourquoi, la Commission du bulletin que je préside, se propose de vous l'offrir une fois par trimestre, sauf à la période des vacances. La nécessité d'encourager et de développer au maximum le dialogue avec l'ensemble de la population, apparaît aujourd'hui, plus que jamais comme une nécessité primordiale. C'est pourquoi toutes remarques ou suggestions personnelles seront reçues avec intérêt. L'information étant un facteur de progrès, nous nous efforcerons de la rendre accessible à chacun, car c'est la voie obligée vers la participation de tous. Pari difficile, (peut-être). Il est sans doute bien vrai que les préjugés et les résistances ont la vie dure. Mais nous savons aussi, nourris de cet enseignement, que les expériences menées d'ici ou là en cette matière ont fini, malgré les déboires initiaux, par atteindre leur but. C'est en tout cas, pour notre part, le souhait que nous formulons.

Le Responsable du bulletin municipal,
Jean-Pierre COROLLER
Conseiller Municipal



PERMANENCE DU MAIRE
ET DES ADJOINTS

A compter du 21 SEPTEMBRE 1978

	Matin 9h 12h	Après-midi 14h 17h30
Lundi	Jean PEUZIAT Adjoint	Daniel BOUER Adjoint
Mardi	Julien COLIMARD Adjoint	Michel MAZEAS Maire
Mercredi	Daniel BOUER Adjoint	Mme HEMON Adjoint
Jeudi	Michel MAZEAS Maire	Julien COLIMARD Adjoint
Vendredi	Michel MAZEAS Maire	Mme HEMON Adjoint
Samedi	10h Jean PEUZIAT Adjoint	

Ce bulletin a été tiré par l'Imprimerie Municipale
sous la responsabilité de Monsieur Jean PERROT,
responsable du Service.

Nous remercions de leur collaboration les rédactions
locales des journaux

OUEST-FRANCE LE TELEGRAMME

qui nous ont apporté leur occasionnel mais précieux
concours.

